

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

Les 15 & 22 mars prochains seront élus les conseillers municipaux pour six ans. Le régime applicable à LOUZAC SAINT ANDRÉ est modifié. En effet la population municipale est officiellement arrêtée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2020 à 995 habitants.

Comme avant 2014, le scrutin est donc majoritaire, plurinominal et à deux tours. La fiche jointe explique précisément les modalités qui régissent les élections.

Le panachage redevient possible. Les votes sont donc comptabilisés individuellement. A noter que seuls les suffrages obtenus par des candidats s'étant préalablement déclarés, isolément ou de façon groupée, auprès de la Préfecture seront pris en compte.

La Commune disposera toujours d'un délégué à l'Agglomération de Grand Cognac. Mais cette-fois-ci il ne sera pas élu par la population mais désigné au sein du Conseil municipal « dans l'ordre du tableau ».

LISTE ÉLECTORALE

Toute personne non inscrite sur la liste électorale de sa commune de résidence ne peut y voter.

Pour s'inscrire il suffit de se présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Cette année, cela doit être impérativement fait au plus tard le 07 février.

Les élections municipales sont fixées aux 15 et 22 mars.

ATELIER DESSIN

Une animation est proposée le mercredi 05 février à 14 H 30 dans les locaux de la bibliothèque municipale. Frédéric MARAIS, illustrateur d'ouvrages pour les jeunes, propose aux enfants un **atelier de dessin** sur le thème de son album « L'ours blanc arctique ». Un goûter clôturera cet après-midi artistique.

Inscription obligatoire auprès de la bibliothèque (☎ 05 45 83 26 59).

SOIRÉE ANNÉES 80

L'Ibérica organise à la salle des fêtes de Louzac le **samedi 22 février à partir de 21 H** (et jusqu'à 2 H) une soirée festive « Années 80 ». Elle sera animée par Chris Disco.

Entrée : 3 € - Buvette et petite restauration (sandwichs, confiserie, chips) - Agent de sécurité sur place.

Renseignement et réservations (avec règlement non remboursable) : ☎ 05.45.82.93.44.

BUDGET PARTICIPATIF

Le Département de la Charente propose aux citoyens et aux associations une innovation démocratique en leur donnant la parole et en souhaitant s'appuyer sur leur expertise et leur créativité. Cela passe par **un budget participatif doté d'un million d'euros pour financer divers projets issus des propositions des charentais.**

Les idées proposées doivent relever de la thématique du développement durable et être d'intérêt collectif.

Le dépôt d'idées est ouvert jusqu'au **vendredi 28 février 2020 inclus**. Le formulaire peut être envoyé soit sur une plateforme numérique soit déposé dans une urne.

Une urne est à la disposition de la population dans toutes les mairies. A LOUZAC SAINT ANDRÉ, elle est dans le hall de la mairie et librement accessible aux horaires habituels d'ouverture du secrétariat.

Les meilleurs projets seront travaillés avec les services du Département et soumis ensuite au vote des charentais.

Les résultats du vote déterminera le rang de réalisation des projets dans la limite du budget total alloué.

Pour tout savoir sur le dispositif départemental : budgetparticipatif16.lacharente.fr

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les **mettre la veille au soir après 20 H**) :

- lundi 10 février
- lundi 24 février

AGENDA

THÉÂTRE

Vendredi 31 janvier 20 H 30

Représentation à Cherves Richemont
(L'Abaca) - Réservations : ☎ 06.58.75.45.57

Samedi 1er février 20 H 30

Représentation à Saint Même les Carrières
(Salle des fêtes) - Réservations : ☎ 06.58.75.45.57

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mercredi 05 février 14 H 30

Atelier dessin pour les enfants animé par
Frédéric MARAIS, illustrateur professionnel

THÉÂTRE

Vendredi 07 février 20 H 30

Représentation à Chaniers (Salle des fêtes)
Réservations : ☎ 05.46.91.12.70

CHOUROUTE

Samedi 08 février 19 H 30

Repas dansant (choucroute) organisé par le Louzac
Pétanque Club à la salle des fêtes de Saint Laurent de
Cognac.

Tarifs : 25 €/personne (vin et bière compris pendant le
repas) & 10 € pour les enfants de moins de 10 ans.

Réservations : ☎ 05.45.82.55.72 / ☎ 06.81.71.96.62

THÉÂTRE

Samedi 08 février 20 H 30

Représentation à Saint Jean d'Angely
(Salle Aliénor d'Aquitaine)
Réservations : ☎ 07.80.41.12.31

Vendredi 14 et samedi 15 février 20 H 30

Représentations à Cognac (La Salamandre)
Réservations : ☎ 06.58.75.45.57

IBERICA

Samedi 22 février 21 H

Soirée « Années 80 » à la salle des fêtes de
Louzac animée par Chris Disco

3^{ème} AGE

Samedi 29 février 12 H 30

Traditionnel repas des seniors

*Si vous avez 60 ans ou plus et n'avez pas reçu
l'invitation au repas distribuée avec cette Lettre, merci
de le signaler à la mairie (☎ 05.45.82.18.80).*

THÉÂTRE

Vendredi 06 et samedi 07 mars 20 H 30

Représentations à Saintes (Théâtre Martel)
Réservations : ☎ 06.58.75.45.57

PAROISSE

Pas de messe en février

ÉTAT CIVIL

MARIAGE:

EZENDAM Igor & ARTIOLI Arianna 20 décembre

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 janvier

- **Travaux** ➔ dépôt de demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département pour remplacer la chaudière de la maternelle et refaire la toiture du primaire pour un coût total estimé de 102 400 € TTC.
- **Matériel** ➔ Un achat pour 1 200 € d'un taille haie à batterie, d'un compresseur et d'une grande échelle.
- **Local communal** ➔ Location par bail précaire d'un local à Mme JOLLY pour un dépôt vente de vêtements.
- **P.L.U.** : Avis favorable à la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme de Cherves Richemont
- **Chemin rural** : ➔ Lancement d'une enquête publique conjointe avec Saint Laurent de Cognac pour le déplacement d'un chemin rural.

JUMELAGE

Lors de son assemblée générale du 08 janvier le Comité de Jumelage a reconduit son bureau à l'identique.

Toute personne intéressée pour intégrer l'association, accueillir une famille suisse en 2020 et s'y rendre en 2022 peut se rapprocher du Président du Comité (Alain GUIGNARD ☎ 05 45 82 50 72)

FLEURISSEMENT

En 2019 a été proposée aux habitants la **possibilité de fleurir gratuitement leurs pieds de mur et de clôture**, dès lors que ceux-ci sont en limite du domaine public.

L'opération est reconduite en 2020. **La Commune offre donc, à chaque habitant ou propriétaire qui en fait la demande, les semences et les conseils pour la mise en œuvre des semis de vivaces** (de type jachère fleurie).

L'avantage de ce type de fleurissement, qui ne demande presque aucun entretien, dès lors que le terrain est préparé (bande d'une vingtaine de centimètres de large), **est bien sûr d'embellir son cadre de vie mais surtout de n'employer ni désherbant ni « huile de coude »** (pour arracher les herbes manuellement ou mécaniquement).

Toutes les personnes intéressées, résidentes ou propriétaires sur la Commune, doivent dans un premier temps **se signaler auprès de la Mairie** soit par téléphone (☎ 05.45.82.18.80) soit par courriel (mairie.louzacstandre@wanadoo.fr).

Ensuite seront distribués à chacun les semences et le « mode d'emploi ». Si la météo est favorable, le bas de nos murs seront ainsi végétalisés de belle manière.